

Leader 2014-2020

Comité de programmation

Consultation écrite

Du vendredi 29 mars au vendredi 13 avril, le Comité de programmation du GAL SCoT Caen-métropole a été consulté par écrit pour choisir et valider les projets soutenus dans le cadre du programme LEADER.

Pour rappel, voici les modalités règlementaires de consultation écrite issues de notre règlement intérieur. Pour la consultation écrite, l'ensemble des pièces nécessaires aux membres du comité de programmation pour l'analyse des projets est transmis par voie postale avec accusé de réception. Ces derniers disposent d'un délai de deux semaines pour rendre leurs avis sur les dossiers par écrit.

Les décisions du Comité de programmation doivent respecter le même principe de double-quorum que lors des décisions en réunions, c'est-à-dire :

- 50 % des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante ont répondu à la consultation,
- 50% au moins des membres du Comité de programmation ayant répondu à la consultation écrite appartiennent au collège privé.

Les décisions d'attribution ou de non attribution seront prises à la majorité simple des avis. En l'absence d'objection, les propositions seront adoptées.

Ont répondu à cette consultation :

Acteurs privés	Acteurs publics
Jérémy BRONSARD (Pôle TES)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat)
Sylvie CORBEL (CAPEB)	Romain BAIL (Caen la mer)
Sylvain COSSON (ARDES)	Franck JOUY (Cœur de Nacre)
Christèle DREUX (URIOPSS)	Jean-Philippe MESNIL (GAL Sud Calvados)
Annette DUJARDIN (ADMR)	Hubert PICARD (Vallées de l'Orne et de l'Odon)
Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement)	Xavier PICHON (Val Es Dunes)
Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie)	Béatrice TURBATTE (Caen la Mer)
André-Pierre HODIERNE (Dérailleurs)	
Joël RIHOUEY (CPIE)	
Frédérique SALMON (Chambre d'agriculture)	

Vérification du double quorum :

10 membres de la société civile sur 19 et 7 membres issus du collège public sur 12 ont répondu à la consultation écrite, soit 17 membres au total.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation ont répondu à la consultation écrite et plus de la moitié des membres ayant répondu était issue du collège privé. La règle du double quorum a donc pu être respectée.

Le Comité de Programmation a pu délibérer valablement.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du Comité de programmation du 11 décembre 2017
2. Présentation des projets pour programmation
3. Présentation des projets pour avis d'opportunité et programmation
4. Présentation des projets pour avis d'opportunité
5. Point sur la maquette financière
6. Informations et questions diverses

1. Adoption du compte-rendu du Comité du 11 décembre 2017

Le compte-rendu du précédent comité de programmation a été adopté à l'unanimité.

2. Présentation des projets pour programmation

Cinq projets ont été instruits par le Service Vie des Territoires et Contractualisation (SVTC) de la Région. Ces projets sont donc présentés pour programmation aux membres du Comité.

Intitulé du projet	Montant total du Projet	Assiette éligible	Aide LEADER programmée
Les foulées gourmandes	4 214,68 €	3 582,46 €	2 562,48 €
Parcours de découverte du village et de ses habitants à travers son histoire	5 804,25 €	5 804,25 €	4 643,40 €
Musique et handicap	7 104,98 €	7 104,98 €	3 200,29 €
Voie verte	90 393,43 €	90 393,43 €	20 000,00 €
Animation, gestion 2017	56 123,03 €	56 123,03 €	44 898,42 €
TOTAL			75 304,59 € Soit 3,42% de l'enveloppe

Pour les projets « Les foulées gourmandes » et « musique et handicap », Monsieur JOUY ne s'est pas prononcé sur les projets puisqu'il en est partie prenante.

Monsieur BAIL étant partie prenante pour le projet « Voie verte » ne s'est pas exprimé sur ce point lors de la consultation écrite.

La programmation des cinq projets est approuvée à l'unanimité.

3. Présentation des projets pour avis d'opportunité et programmation

INTITULE DU PROJET : L'ISOLATION DE L'ÉCOLE DE COLOMBY ANGUERNY

Trois personnes se sont prononcées contre le projet, notamment à cause du manque d'innovation.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec la note de 7/16 et a pu être programmé avec un montant LEADER de 20 000,00€ sur un montant total de projet 49 715,23 €.

4. Présentation des projets pour avis d'opportunité

INTITULE DU PROJET : CREATION D'UNE BALADE NUMERIQUE SUR LA COMMUNE D'AMFREVILLE

Le projet n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à l'unanimité des présents avec la note de 11/16.

INTITULE DES PROJETS : ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE 3D POUR L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

Le projet n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à l'unanimité des présents avec la note de 11/16.

INTITULE DU PROJET : LUDOTHEQUE INTERGENERATIONNELLE ITINERANTE A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET DES PROFESSIONNELS

Les membres du comité ont souligné la pertinence de ce projet au regard de la stratégie LEADER.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à l'unanimité des présents avec la note de 14/16 – Projet s'excellence.

INTITULE DU PROJET : TARTAJONGLE

Le projet n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à l'unanimité des présents avec la note de 13/16

4. Point sur la maquette financière

Au cours de cette consultation écrite, 6 dossiers ont pu être programmés avec un montant de 95 304,59 €, soit 4,33% de l'enveloppe LEADER.

Depuis le début de la programmation, 16 dossiers avec un montant total de 273 728,21€ ont été programmés, ce qui représente 12,45% de l'enveloppe LEADER du GAL SCoT Caen-métropole.


7 dossiers sont en cours d'instruction auprès des services de la Région avec un montant prévisionnel total de 150 690,39 €.

Le reste des dossiers est en cours de complétude.

5. Informations et questions diverses

Les dates des comités de programmation sont déterminées pour l'année 2018. Ils auront lieu de 15h30 à 18h00 le :

- Lundi 11 juin.
- Lundi 24 septembre.
- Lundi 10 décembre.



Hubert PICARD

Président du GAL